United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS DES ÉTATS MEMBRES SUR L'APPLICATION DE LA RECOMMANDATION SUR L'ÉDUCATION POUR LA COMPRÉHENSION, LA COOPÉRATION ET LA PAIX INTERNATIONALES ET L'ÉDUCATION RELATIVE AUX DROITS DE L'HOMME ET AUX LIBERTÉS FONDAMENTALES (1974)

Adoptés lors de la 199e session du Conseil exécutif

I. Introduction

A. À propos de la Recommandation de 1974

1. La Recommandation de l'UNESCO sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (la Recommandation de 1974) vise à promouvoir la paix mondiale par la compréhension, la solidarité et la coopération internationales. Elle a été adoptée le 19 novembre 1974 par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 18e session.

2. La Conférence générale « recommande aux États membres d'appliquer » les dispositions contenues dans la Recommandation de 1974 « en adoptant, sous forme de loi nationale ou autrement », des mesures qui fournissent un appui institutionnel (par exemple, des politiques et des systèmes) et pédagogique (par exemple la formation des enseignants, les matériels pédagogiques, l'équipement, etc.) à sa mise en œuvre, sur la base des « objectifs » énoncés au paragraphe 4 de la Recommandation « considérés comme des principes directeurs », tels que la perspective mondiale de l'éducation, la diversité culturelle, l'interdépendance, la communication, les droits et responsabilités, la solidarité et la coopération internationales et la résolution des problèmes, ainsi que d'autres principes[1], notamment :

- la diversité culturelle et la tolérance ;
- l'égalité et la non-discrimination ;
- la paix et la non-violence ;
- la justice et l'équité ;
- les droits de l'homme et les libertés fondamentales ;
- la survie et le bien-être de l'espèce humaine ;
- la préservation de notre planète et la durabilité.

3. La Recommandation de 1974 s'applique à tous les niveaux de l'éducation formelle, non formelle et informelle, du préscolaire à l'enseignement supérieur, à l'éducation des adultes et à l'apprentissage tout au long de la vie. Elle concerne des domaines tels que l'éducation civique et éthique, l'éducation pour la compréhension, la solidarité et la coopération internationales et/ou des sujets connexes, tels que l'éducation à la paix, l'éducation aux droits de l'homme ou d'autres domaines d'étude qui mettent l'accent sur l'enseignement et l'apprentissage des principes ci-dessus ou qui y font référence. Au fil du temps, ces domaines ont évolué pour inclure d'autres thèmes[2] liés notamment à l'éducation en vue du développement durable, au changement

1 Ces principes sont énoncés tout au long de la Recommandation de 1974 et sont regroupés ici afin d'orienter le processus d'établissement des rapports.

2 Il s'agit de thèmes qui sont étroitement liés aux principes de la Recommandation de 1974 et qui sont fréquemment intégrés dans les systèmes éducatifs nationaux. Le questionnaire y fait également référence.

climatique, à la citoyenneté mondiale ou encore à la prévention de l'extrémisme violent, qui sont également étroitement liés aux principes initiaux de la Recommandation de 1974.

B. Obligations en matière de présentation de rapports

4. La Conférence générale, à sa 18e session, a recommandé « aux États membres de lui présenter […] des rapports concernant la suite donnée par eux à la présente recommandation ». En outre, en application de l'article VIII de l'Acte constitutif de l'UNESCO, « [c]haque État membre adresse à l'Organisation […] des rapports […] sur la suite donnée aux recommandations et conventions visées à l'article IV, paragraphe 4 ».

5. Compte tenu de leur engagement politique en faveur de la Recommandation de 1974 et de la force morale de celle-ci, ainsi que des obligations qui en découlent en matière de présentation de rapports, tous les États membres sont tenus de rendre compte des mesures législatives qui ont été prises en application de la Recommandation, et indiquer en quoi les politiques et les programmes nationaux d'éducation sont en conformité avec ses dispositions. Les informations fournies par les États membres doivent démontrer dans quelle mesure les dispositions législatives et les pratiques respectent les engagements énoncés dans la Recommandation de 1974, en décrivant les normes juridiques ainsi que leur mise en œuvre effective.

6. Le texte intégral de la Recommandation de 1974 peut être consulté à l'adresse suivante : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13088&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

II. Comment remplir le questionnaire

- Le questionnaire ci-joint a été actualisé pour orienter les États membres et les aider à établir leurs rapports. Il a pour but de recueillir, de manière simplifiée, des informations sur la mesure dans laquelle les États membres ont intégré les principes de la Recommandation de 1974 dans leurs systèmes éducatifs, en mettant l'accent sur les établissements, les contenus, les enseignants, l'évaluation, les matériels/ressources, les possibilités d'apprentissage et les questions générales de mise en œuvre. Les réponses à ce questionnaire constitueront le rapport national officiel de chaque État membre.

- Un seul questionnaire par pays devra être soumis, qui sera considéré comme le rapport national officiel.

- Il est attendu des États membres disposant d'un système de gouvernance fédéral qu'ils fournissent des informations sur la mise en œuvre générale de la Recommandation de 1974 au niveau national, plutôt que sur sa mise en œuvre dans chacun de ses états fédérés. Un espace est également prévu, sous la question 29, pour toute information supplémentaire que tout État membre souhaiterait partager.

- Avant de remplir le questionnaire, les États membres sont encouragés à organiser les consultations nécessaires au sein et en dehors du Ministère de l'éducation/ Gouvernement, notamment avec les principaux partenaires de la société civile concernés, afin de recueillir les informations/données.

- Les États membres ont le choix entre deux options pour soumettre le questionnaire :

 (i) en ligne : le questionnaire peut être rempli et soumis en ligne ;

 (ii) papier : le questionnaire peut être rempli par voie électronique et la version papier doit être envoyée au Sous-Directeur général de l'UNESCO pour l'éducation. Il est recommandé que le questionnaire soit rempli par le ministère en charge de l'éducation.

IV. Questionnaire

1. Dans quelle mesure les principes directeurs de la Recommandation de 1974 (par exemple la diversité culturelle et la tolérance, l'égalité et la non-discrimination, la paix et la non-violence, la justice, les droits de l'homme et les libertés fondamentales, la survie et le bien-être de l'espèce humaine, la préservation de notre planète et la durabilité, etc.) sont-ils reflétés dans la constitution ou la législation de votre pays ?

Pas du tout ○ 1 ○ 2 ○ 3 ■ 4 ○ 5 Totalement

2. Dans quelle mesure les principes de la Recommandation de 1974 sont-ils reflétés dans la/les politique(s) et les cadres éducatifs actuellement en vigueur dans votre pays ?

Pas du tout ○ 1 ○ 2 ○ 3 ■ 4 ○ 5 Totalement

3. Veuillez fournir tout renseignement complémentaire sur les mesures prises par votre pays pour intégrer les principes de la Recommandation de 1974 dans les cadres constitutionnels, juridiques et politiques.

En communauté française de Belgique, les principes directeurs de la Recommandation se retrouvent notamment dans les textes législatifs et réglementaires suivants :

- Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre du 24 juillet 1997 ;

- Décret relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française du 12 janvier 2007 ;

- Décret d relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination du 12 décembre 2008 ;

- Décret portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'Education, à l'Environnement, à la Nature et au Développement durable du 20 décembre 2011.

Flemish Community of Belgium
Since the end of the 1990-ies in the Flemish Community of Belgium several Parliamentary Acts stipulate the educational objectives (learning outcomes) to be acquired by pupils either in relation to a certain subject or in a cross-curricular way. **The last legislative reform dates from September 2010** and has broadened the concept of citizenship i.a. to media literacy.
Citizenship education is identified as part of the subject "man and society" in primary education and as cross-curricular them in secondary education

Link to legislation for primary education:
http://www.ond.vlaanderen.be/curriculum/basisonderwijs/lager-onderwijs/leergebieden/mens-en-maatschappij/eindtermen.htm

Link to legislation for secondary education:
http://www.ond.vlaanderen.be/curriculum/secundair-onderwijs/index.htm

4. Au cours des cinq dernières années, y a-t-il eu une réforme de l'éducation/du curriculum ou un changement de politique ayant davantage mis l'accent sur les principes de la Recommandation de 1974 ?

(a) Oui. Veuillez préciser ci-dessous :

The French and Flemish Communities of Belgium are currently participating in the testing phase of the European Reference Framework of Competences for a Democratic Culture as adopted by the Standing Conference of Ministers of Education of the Council of Europe, 11-12 April 2016.

Le parlement de la Communauté française de Belgique a adopté le 22 octobre 2015 un Décret (loi) relatif à l'organisation d'un cours et d'une éducation à la philosophie et à la citoyenneté.

L'éducation à la philosophie et à la citoyenneté vise notamment : 1° Sur le plan de l'éducation philosophique et éthique : a) la connaissance, dans une perspective historique et sociologique, des différents courants de pensée, philosophies et religions ; b) la capacité de développer un questionnement philosophique ou éthique, un discernement éthique, une pensée propre sur des questions de sens et/ou de société (douter, conceptualiser, critiquer, tester, relativiser, rationnaliser, argumenter); c) la capacité de respecter le pluralisme des convictions et des représentations, ainsi que de se décentrer pour écouter le point de vue d'autrui, tout en argumentant ses choix éthiques et philosophiques propres ; d) la capacité de gérer de manière non conflictuelle tensions, divergences, conflits... e) la participation à des débats, au sein de l'école ou à l'extérieur de celle-ci. 2° Sur le plan de l'éducation au fonctionnement démocratique : a) la capacité de vivre ensemble de manière harmonieuse et respectueuse dans une société démocratique et interculturelle, de s'y insérer et de s'y impliquer activement ; b) la capacité de se développer comme citoyen, sujet de droits et de devoirs, solidaire, libre, autonome, tolérant et capable d'esprit critique via notamment le déploiement d'attitudes renforçant le sens collectif, le sens de la responsabilité, le respect de l'autre et de sa différence, le respect des règles, le dialogue, et la civilité ; c) la connaissance des sources, principes et fondements de la démocratie ; d) la connaissance de notre démocratie : les normes et sources de droit, les droits fondamentaux des personnes, les différents pouvoirs, l'organisation des institutions ; e) la formation aux dimensions politique, sociale, économique, environnementale et culturelle de la citoyenneté, tant sur le plan local que global ; f) la connaissance des grands enjeux et débats des sociétés contemporaines ; g) la connaissance de la communication et des différents moyens d'information et le développement de l'esprit et de l'analyse critiques à leur égard ; h) la participation à des activités liées à la démocratie scolaire ou locale. L'éducation au bien-être constitue en outre un objectif inhérent aux objectifs précités. Elle vise notamment le développement de la compréhension de la psychologie et des relations humaines, de la maîtrise de soi, l'éducation aux relations affectives et l'acquisition de comportements de prévention en matière de santé et de sécurité pour soi et autrui. L'éducation à la philosophie et à la citoyenneté vise en outre le développement de modes de pensées, de capacité d'argumentation et de raisonnement critiques et autonomes ainsi que le développement d'attitudes responsables, citoyennes et solidaires. Les référentiels précisent les contenus des savoirs et compétences ainsi que les attitudes et démarches à développer. Des informations très complètes sur cette réforme sont disponibles sur le site enseignement.be (rubrique ressources-éducation à la citoyenneté).

Flemish Community

- See Q 3. There has been a revision of legislation that has been implemented from schoolyear 2010-2011 onwards.
- In 2016 a national survey was carried out among pupils of the last year of upper secondary education to test the acquisition of civic skills.
- The Flemish Community has participated in the international ICCS survey in 2009 and 2016
- In 2016 the Minister of Education launched a public debate on the curriculum in general for compulsory education. The first results of the consultation of stakeholder shows that most respondents wish citizenship education to take a more central place in the curriculum.

(b) Non

(c) Aucune information disponible

5. Si oui, veuillez indiquer les principes et les thèmes sur lesquels l'accent a été mis au cours des cinq dernières années *(veuillez cocher toutes les cases pertinentes)*

Paix et non-violence

(a) Relations amicales entre les nations

(b) Prévention de l'extrémisme violent

(c) Prévention des autres formes de violence (notamment le harcèlement, la violence fondée sur le genre, la violence sexiste en milieu scolaire, etc.)

Droits de l'homme et libertés fondamentales

(a) Égalité, inclusion et non-discrimination

(b) Justice et équité

(c) Éthique/morale/valeurs

Diversité culturelle et tolérance

(a) Compréhension, solidarité et coopération internationales

(b) Dialogue interculturel et interreligieux

(c) Citoyenneté mondiale

Survie et bien-être de l'espèce humaine

(a) Changement climatique

(b) Durabilité environnementale, préservation de la planète

(c) Développement, consommation et modes de vie durables

Autres principes/thèmes. Veuillez préciser ci-dessous :

Flemish Community : media literacy

6. Au cours des cinq dernières années, a-t-on créé une équipe spéciale, un groupe de travail, un bureau ou tout autre mécanisme au sein du gouvernement afin de faciliter l'application des principes/thèmes susmentionnés dans le domaine de l'éducation ?

(a) Oui. Veuillez préciser ci-dessous (par exemple le nom, le département, la thématique, les fonctions, etc.) :

En Communauté française, une cellule a été créée au sein de l'Administration générale de l'enseignement pour suivre la mise en œuvre du Décret du 22 octobre 2015 mentionné à la question 4

In the Flemish Community, the follow-up is conducted in parallel with other parts of the curriculum : regular revision of legislative framework, nation-wide tests etc.

(b) Non

(c) Aucune information disponible

7. Parmi les principes et les thèmes suivants, ou similaires, lesquels sont enseignés dans votre système éducatif formel dans le cadre du curriculum ? *(veuillez cocher toutes les cases pertinentes)*

Paix et non-violence

(a) Relations amicales entre les nations

(b) Prévention de l'extrémisme violent

(c) Prévention des autres formes de violence (notamment le harcèlement, la violence fondée sur le genre, la violence sexiste en milieu scolaire, etc.)

Droits de l'homme et libertés fondamentales

(a) Égalité, inclusion et non-discrimination

(b) Justice et équité

(c) Éthique/morale/valeurs

Diversité culturelle et tolérance

(a) Compréhension, solidarité et coopération internationales

(b) Dialogue interculturel et interreligieux

(c) Citoyenneté mondiale

Survie et bien-être de l'espèce humaine

(a) Changement climatique

(b) Durabilité environnementale, préservation de la planète

(c) Développement, consommation et modes de vie durables

Autres principes/thèmes. Veuillez préciser ci-dessous :

En communauté française de Belgique : travail de mémoire
Flemish Community : peace education in relation to holocaust remembrance and commemoration of the centennial of World War I

8. Dans quelles matières ces principes et thèmes sont-ils notamment enseignés ? (veuillez cocher toutes les cases pertinentes et les numéroter par ordre d'importance)

☐ (a) Éducation artistique

☐ (b) Éducation civique ou à la citoyenneté

☐ (c) Éthique/cours de morale

☐ (d) Géographie

☐ (e) Éducation à la santé et éducation physique et sportive

☐ (f) Histoire

☐ (g) Langues

☐ (h) Éducation religieuse

☐ (i) Sciences

☐ (j) Sciences sociales

☐ (k) Autre. Veuillez préciser ci-dessous :

Flemish Community (secondary education):
As cross-curricular theme citizenship education can (and will) be taken on board with any subject.

9. Veuillez indiquer les niveaux d'éducation auxquels ces principes et/ou thèmes sont enseignés *(veuillez cocher toutes les cases pertinentes)*

- (a) Préscolaire
- (b) Primaire
- (c) Secondaire
- (d) Enseignement postsecondaire/supérieur
- (e) Autre. Veuillez préciser ci-dessous (par exemple, éducation des adultes, EFTP, etc.) :

In higher education related to specific disciplines having the topics mentioned above as research topic.

10. Veuillez indiquer les approches de mise en œuvre appliquées pour enseigner ces principes et thèmes *(veuillez cocher toutes les cases pertinentes)*

- (a) Approche intégrée (par exemple, en établissant des liens entre toutes les disciplines, en associant le curriculum aux expériences d'apprentissage dans la communauté et la vie à l'extérieur de l'école)
- (b) Approche interdisciplinaire (par exemple, les principes et les thèmes sont enseignés dans plusieurs disciplines/matières du curriculum)
- (c) Approche à l'échelle de l'école (par exemple, en intégrant les principes et les thèmes dans la philosophie, la gestion, le curriculum, la formation des enseignants, les pratiques d'enseignement et l'environnement d'apprentissage de l'école)
- (d) En tant que matière distincte. Veuillez indiquer les matières ci-dessous (par exemple, l'éducation civique) :

Communauté française : cours de philosophie et citoyenneté, cours philosophiques (religion ou morale non confessionnelle).

Flemish Community : see Q 3.
Citizenship education is identified as part of the subject "man and society" in primary education and as cross-curricular them in secondary education

11. Globalement, le nombre d'heures d'enseignement des principes et des thèmes susmentionnés vous semble-t-il suffisant ?

Pas du tout 1 2 3 4 5 Totalement

12. À quel point les principes et les thèmes susmentionnés sont-ils reflétés dans le programme de formation initiale des enseignants ?

Pas du tout ○ 1 ■ 2 ○ 3 ○ 4 ○ 5 Totalement

13. À quel niveau d'éducation les enseignants ont-ils reçu une formation reflétant les principes et les thèmes susmentionnés ? *(veuillez cocher toutes les cases pertinentes)*

■ (a) Préscolaire
■ (b) Primaire
■ (c) Secondaire
○ (d) Enseignement postsecondaire/supérieur
○ (e) Autre. Veuillez préciser ci-dessous (par exemple, éducation des adultes, EFTP, etc.) :

14. Veuillez indiquer le pourcentage global d'enseignants ayant été formés à ces principes et thèmes par le biais de la formation continue et du perfectionnement professionnel des enseignants.

■ (a) 0 – 20 %
○ (b) 21 – 40 %
○ (c) 41 – 60 %
○ (d) 61 – 80 %
○ (e) 81 – 100 %

15. De manière générale, les principes et les thèmes susmentionnés sont-ils inclus dans les évaluations/examens des élèves ?

■ (a) Oui
○ (b) Non
○ (c) Aucune information disponible

Si oui, veuillez indiquer lesquelles des dimensions d'apprentissage suivantes ont été incluses dans les dernières évaluations/examens des élèves *(veuillez cocher toutes les cases pertinentes).*

■ (a) Connaissances
■ (b) Aptitudes et compétences
■ (c) Valeurs et attitudes
○ (d) Comportement

(e) Aucune

(f) Aucune information disponible

16. Parmi les dimensions d'apprentissage suivantes, quelles sont celles votre pays prévoit-il de renforcer dans les évaluations/examens des élèves pour les cinq prochaines années, en ce qui concerne les principes et les thèmes susmentionnés ? *(veuillez cocher toutes les cases pertinentes)*

(a) Connaissances

(b) Aptitudes et compétences

(c) Valeurs et attitudes

(d) Comportement

(e) Aucune

(f) Aucune information disponible

17. Si les principes et les thèmes susmentionnés ne figurent pas dans les évaluations/examens des élèves, veuillez indiquer pourquoi (par exemple, ils ne sont pas une priorité, manque de fonds/d'expertise, etc.)

18. Dans quelle mesure disposez-vous de matériels d'enseignement et de ressources pédagogiques adaptés (notamment les TIC et les matériels audiovisuels) pour enseigner/mettre en pratique les principes ci-dessous et motiver les élèves ? *(veuillez cocher toutes les cases pertinentes)*

(a)	Paix et non-violence	Pas du tout	1	2	3	4	5	Suffisamment		
(b)	Droits de l'homme et libertés fondamentales	Pas du tout	1	2	3	4	5	Suffisamment		
(c)	Diversité culturelle et tolérance	Pas du tout	1	2	3	4	5	Suffisamment		
(d)	Bien-être et survie de l'espèce humaine	Pas du tout	1	2	3	4	5	Suffisamment		
(e)	Autre. Veuillez préciser ci-dessous :	Pas du tout	1	2	3	4	5	Suffisamment		

19. Une révision des manuels scolaires a-t-elle été menée au cours des cinq dernières années afin de refléter les principes et les thèmes susmentionnés ?

(a) Oui. Veuillez préciser (par exemple, pour inclure quels principes et quels thèmes dans quelle matière, niveau d'éducation, etc.)

(b) Non

(c) Aucune information disponible

20. Parmi les approches pédagogiques/principes d'apprentissage suivants, veuillez indiquer lesquels ont été appliqués dans la mise en œuvre de la Recommandation de 1974. *(veuillez cocher toutes les cases pertinentes)*

(a) Approche axée sur l'élève

(b) Approche innovante et créative

(c) Approche participative et interactive

(d) Approche à l'échelle de l'école

(e) Recherche et expérimentation

(f) Éducation artistique et sportive

(g) Écoles adaptées aux besoins des enfants

(h) Autre. Veuillez préciser ci-dessous :

21. Quels types de programmes et pratiques sont mis en œuvre afin de permettre aux élèves de découvrir d'autres cultures et d'interagir avec des individus de différents milieux (par exemple, culturels, ethniques, religieux) ? *(veuillez cocher toutes les cases pertinentes)*

(a) Programmes d'échanges d'étudiants

(b) Jumelages avec d'autres établissements d'enseignement (niveau régional/ international)

(c) Relier les écoles/classes avec celles d'autres pays par le biais d'internet/ des réseaux sociaux

(d) Projets collaboratifs

(e) Travail communautaire/ Participation aux activités/ manifestations communautaires/locales

(f) Autre. Veuillez préciser ci-dessous :

Pour la Communauté française de Belgique : le programme d'ouverture aux langues et aux cultures (enseignement primaire et secondaire)

22. Y a-t-il eu une augmentation du nombre de ces programmes et pratiques mis en œuvre au cours des cinq dernières années ?

(a) Oui. Veuillez préciser (par exemple, nouvelle(s) pédagogie(s) introduite(s), dans quelle matière, thèmes/projets pluridisciplinaires, etc.)

(b) Non

(c) Aucune information disponible

23. Au niveau de l'école, quelles sont les possibilités offertes aux élèves de participer à des processus de prise de décisions les concernant ? *(veuillez cocher toutes les cases pertinentes)*

(a) Gouvernance de l'école/prise de décision

(b) Conseil d'élèves ou organes similaires

(c) Clubs d'étudiants

(d) Aucune

(e) Autre. Veuillez préciser ci-dessous :

24. Veuillez indiquer si les principes et les thèmes susmentionnés sont reflétés dans les programmes proposés en dehors du système scolaire *(veuillez cocher toutes les cases pertinentes)*

(a) Éducation non formelle

(b) Éducation informelle

(c) Éducation des adultes

(d) Éducation à l'aide des médias

(e) Aucune information disponible

(f) Informations supplémentaires :

25. Comment évalueriez-vous la mise en œuvre générale actuelle des principes de la Recommandation de 1974 ?

Pas encore mise en œuvre ○ 1 ○ 2 ○ 3 ■ 4 ○ 5 Pleinement mise en œuvre

26. Par rapport à il y a cinq ans, comment évalueriez-vous l'état actuel de mise en œuvre de la Recommandation de 1974 ?

Pas meilleur ○ 1 ○ 2 ○ 3 ■ 4 ○ 5 Meilleur

27. Si peu ou pas de progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la Recommandation de 1974, quels ont été les principaux obstacles rencontrés ? *(veuillez cocher toutes les cases pertinentes)*

○ (a) Pas une priorité politique/stratégique

○ (b) Absence d'initiatives éducatives/curriculaires/pédagogiques

○ (c) Ressources insuffisantes (financières, techniques, humaines)

○ (d) Demandes concurrentes

○ (e) Autre et/ou commentaire de votre choix :

28. Si des progrès ont été accomplis, quels ont été les facteurs déterminants ? *(veuillez cocher toutes les cases pertinentes)*

■ (a) Priorité politique/stratégique

○ (b) Initiatives éducatives/curriculaires/pédagogiques mises en œuvre

○ (c) Demande accrue (des parents, de la communauté, des responsables politiques, etc.)

○ (d) Disponibilité des ressources (financières, techniques, humaines)

○ (e) Autre et/ou commentaire de votre choix :

29. Veuillez indiquer dans le cadre ci-dessous tout autre renseignement que vous souhaiteriez nous faire parvenir concernant la mise en œuvre de la Recommandation de 1974 dans votre pays. Vous pouvez fournir des informations complémentaires sur un point ou soulever toute autre question qui n'aurait pas été abordée dans ce questionnaire.

Nous vous remercions de votre aimable collaboration !